

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DASES 456 G** Subvention (2 000 euros) et convention avec l'association France Nature Environnement Ile-de-France (13 e).

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3211-1, L. 3411-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'accorder une subvention à l'association France Nature Environnement Ile-de-France (FNE Ile-de-France) (13e) et de l'autoriser à signer une convention annuelle avec cet organisme;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer avec l'association France Nature Environnement Ile-de-France (FNE Ile-de-France), 2, rue du Dessous des Berges à Paris 13<sup>ème</sup> une convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association FNE Ile-de-France (SIMPA 18266 - dossier 2016\_02028) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 429 chapitre 65, nature 6574, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**